

**Aide aux Championnats de
France : résultats et déplacements**

Rapport n° CP/2014/122

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de Haut niveau.

Aide aux Championnats de France : résultats et déplacements

Le Département soutient les associations sportives sous forme d'aides aux résultats sportifs et aux déplacements.

La participation financière tient compte de la discipline, de l'épreuve, du nombre de divisions sportives composant les championnats de France et du calendrier sportif.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15264	65-6574-32	580 000,00 €	580 000,00 €	52 774,95 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 52 774,95 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé au titre de l'aide aux Championnats de France (résultats et déplacements).

Strasbourg, le 20/01/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL